

Le centre de secours
de
« NICE BON VOYAGE »



PREAMBULE

Nous voici dans la plus atypique de nos casernes niçoises de sapeurs pompiers...

Tour à tour :

- Parc des subsistances de notre Armée,
- Dépôt de matériels militaires,
- Réserve de protection civile,
- Caserne temporaire de pompiers,
- Et enfin :
centre d'incendie et de secours.

Pour aborder la longue histoire attachée à ces pierres, comment ne pas débiter ce propos par l'évocation de l'arrivée à Nice d'un ingénieur militaire, héritier du Marquis De VAUBAN et précurseur des décisions d'André MAGINOT dont le nom reste lié à nos fortifications françaises de cette fin de XIX ème siècle :

Raymond Adolphe SÉRÉ de RIVIERES (1815–1895)

Le nouveau chef du Génie, arrivé à Nice en janvier 1862, propose rapidement un projet de fortifications basé sur son idée maîtresse : « *Faire reposer les défenses sur un ensemble de forts détachés plutôt que sur une ligne continue* »

Resté à Nice jusqu'en août 1864, nous lui devons l'idée d'un groupe fortifié dont les travaux débiteront en 1878 avec pour Nice, entre autres, les Forts de la Tête de Chien, de la Revère et de la Drette.

Général en 1874 et directeur du Génie, il sera chargé de la construction d'une défense allant de Dunkerque à Nice...

Il va prévoir 196 forts, 58 petits ouvrages fortifiés et 278 batteries...

Durant la 1^{ère} guerre mondiale, la résistance des forts de VAUX et DOUAUMONT, directement issus du « *système SÉRÉ de RIVIERES* » démontreront les qualités visionnaires de cet homme inhumé en 1895 dont la tombe porte cette épitaphe « *Lapides clamabunt* » (les pierres témoigneront...)

L'Établissement Militaire de Nice

Bien peu de constructions en ce milieu de XIXème siècle dans ce quartier dénommé « *ROCABILLLIERA supérieure* » : quelques grandes propriétés et, construit entre 1868 et 1870, un hangar qui jouxte le Paillon « *l'entrepôt des balayures* » sur le bord de la nouvelle digue.

L'armée fera l'acquisition en 1886 des propriétés du Marquis de CHATEAUNEUF pour permettre l'établissement au quartier « *ROCABILLLIERA inférieure* » de nombreux bâtiments et casernes.

En ces années, l'importance de la cavalerie implique une logistique importante pour alimenter les chevaux et surtout les mulets affectés à tous nos forts de montagne ou en cours de construction.

Imaginons...550 montures ou « bêtes de somme » militaires dans notre département en 1889, 1.200 à partir de 1897...le besoin en fourrage est donc considérable.

A titre d'exemple, en 1894, pour 1.180 bêtes, le besoin est estimé à :

- 6 000 quintaux de foin,
- 9 000 de Paille,
- 9 650 d'avoine,
- 2 950 d'orge.

Soumissionnés à des entrepreneurs privés par adjudication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DES FOURRAGES

Fourniture des fourrages à la ration à faire du 1^{er} Novembre 1897 au 31 Octobre 1898, dans la 13^{ème} Région de Corps d'Armée

Tableau indiquant les places ou arrondissements dans lesquels le service sera assuré par l'entreprise, l'effectif des chevaux à nourrir, la date et le lieu des adjudications.

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS ET PLACES DE FOURRAGES		EFFECTIF	MARS		DATE DES	
	ARRONDISSEMENT	PLACES		ARRONDISSEMENT	PLACES	ARRONDISSEMENT	PLACES
Alpes-Maritimes et Basses-Alpes	Les deux départements des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes, moins les cantons de St-Paul, de Barcelonnette et du Lauzet.		1200	Nice	5	19	
Bouches-du-Rhône	Aix	*	718	Tarascon	7	19	
	Tarascon	*	660				
	Aix	*	38	Aix	5	19	
	Falm	*	11				

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS ET PLACES DE FOURRAGES		EFFECTIF	MARS		DATE DES	
	ARRONDISSEMENT	PLACES		ARRONDISSEMENT	PLACES	ARRONDISSEMENT	PLACES
Gard	Nîmes	*	980	Nîmes	9	19	
		St-Jean-de-Valvignas	6				
Vaucluse	Avignon	*	300	Yzeure	9	19	
	Orange	*	108	Orange	7	19	
Ardèche	Privas	*	21	Privas	5	19	

Marsaille, le 10 Septembre 1897
L'INTENDANT MILITAIRE
MALLARME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE DES FOURRAGES A LA RATION

A FAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 1897 AU 31 OCTOBRE 1898

Les 5, 7 et 9 octobre, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter du 1^{er} novembre 1897 au 31 octobre 1898 dans les diverses places de garnison de territoire. Ces places sont indiquées en deux catégories, savoir : 1^{re} Catégorie A, places ayant un effectif supérieur à 100 chevaux ; 2^e Catégorie B, places ayant un effectif égal ou inférieur à 100 chevaux. Les adjudications seront effectuées par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué.

Les fournitures de fourrages aux brigades de gendarmerie stationnées en dehors des places de garnison seront réglées de même manière.

Les listes des places de garnison, ainsi que les corps d'armée, seront envoyés à la Direction de l'Intendance de chaque région, à Paris, Lille, Amiens, Rouen, Le Mans, Orléans, Châlons-sur-Marne, Bourges, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse et Bordeaux.

Places comprises dans la Catégorie A.

Avignon	100	Yzeure	9
Orange	108	Orange	7
Privas	21	Privas	5

Places comprises dans la Catégorie B.

Nîmes	980	Nîmes	9
St-Jean-de-Valvignas	6		
Avignon	300	Yzeure	9
Orange	108	Orange	7
Privas	21	Privas	5

Marsaille, le 10 Septembre 1897
L'INTENDANT MILITAIRE
MALLARME

Le Parc à fourrage de Nice

Retrouvé annoté au crayon sur la matrice cadastrale de 1871, le Parc à fourrage de Nice est érigé en 1891 à proximité de l'axe de communication privilégié représenté par la route de Turin.



Ce plan nous montre un établissement de six hangars, un magasin pour l'avoine, une bascule, un bureau avec logement pour le concierge et un local pour la pompe à incendie. L'ensemble est bâti sur une propriété de 43.500 m² appartenant à MM. PAVIE et CATIER avec lesquels le Service de la Guerre-Génie a passé un contrat de location le 12 mars 1891. Bail qui sera renouvelé le 24 décembre 1924.

« L'Etat de renseignement du service des fourrages » de 1891, nous indique que le parc à fourrage, loué pour une somme annuelle de 38.500 F dispose d'une défense incendie « *l'entrepreneur devra entretenir dans le parc à fourrage de Nice, une pompe à incendie et les tuyaux nécessaires pour le service des bouches d'incendie ménagés dans le parc.* »

L'annexe du cahier des charges de 1905 est encore plus précis « *l'entrepreneur prendra à charge de remboursement le matériel incendie existant à Nice et qui est le suivant : une pompe à incendie avec accessoires, tuyaux, lances etc., et celui existant pour les magasins qui renferment du foin et de la paille consistant en un baquet de 200 litres et de deux seaux en toile par magasin.* »

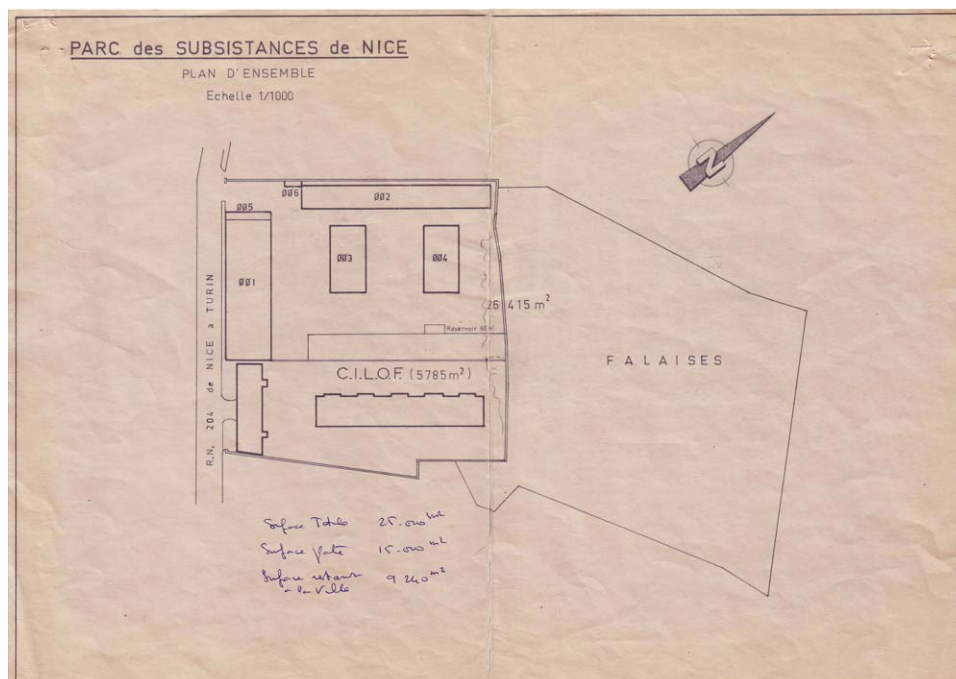
La disparition progressive des troupes montées entraînera la suppression des stockages.

Une partie du bâtiment principal aurait même servi de centre de détention militaire à la sortie du second conflit mondial.

L'ensemble des installations sera vendu à l'Office Public Départemental des Habitations à Bon Marché le 14 février 1924, l'Armée signant un nouveau bail de 27 ans. A cette époque et par rapport au plan d'origine, deux hangars étaient supprimés.

Un plan de 1967 extrait du « *petit Atlas des Bâtiments militaires* » nous montre les actuelles parties, propriétés de l'Armée :

- 2 hangars en pierre et ciment,
- 1 bâtiment à ossature métallique utilisé en annexe de campement,
- 1 logement minuscule,
- 1 vaste magasin sur trois niveaux.



L'importance de la défense incendie et l'isolement entre les diverses constructions démontrent, que le risque lié au potentiel calorifique que représentait un stockage de paille et fourrage, était bien appréhendé : pas moins de 10 bouches d'incendie de 40 mm dans l'enceinte, d'abord reliées à un réservoir de 60 m³ d'eau puis alimentées à partir de 1892 par une conduite extérieure.

Il est vrai que Nice avait connu par le passé deux incendies de dépôts de fourrages :

- feu des établissements SUE rue Neuve du Port le 24 octobre 1851,
- feu des établissements TORDO rue Lascaris le 10 août 1897.

Ce dernier sinistre avait détruit 270 tonnes de foin et occasionné 8 blessés, asphyxiés ou brûlés.

Amorce d'une nouvelle vie... : poste de pompiers

C'est après l'accord de M. le ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale que les sapeurs pompiers commencent à utiliser, dès juin 1972, deux hangars aux fins d'y remiser divers matériels et véhicules de réserve.

L'idée de « l'installation d'un poste provisoire de secours » avance... *« Compte tenu de la situation géographique de ces locaux et en attendant la réalisation de la caserne rue Fodéré, il serait très souhaitable d'y installer un poste provisoire de secours. Ce poste qui serait destiné à intervenir dans ce secteur de la ville de Nice, particulièrement éloigné de la caserne Magnan, pourrait avoir à sa disposition un véhicule de premier secours ainsi qu'une ambulance ».*

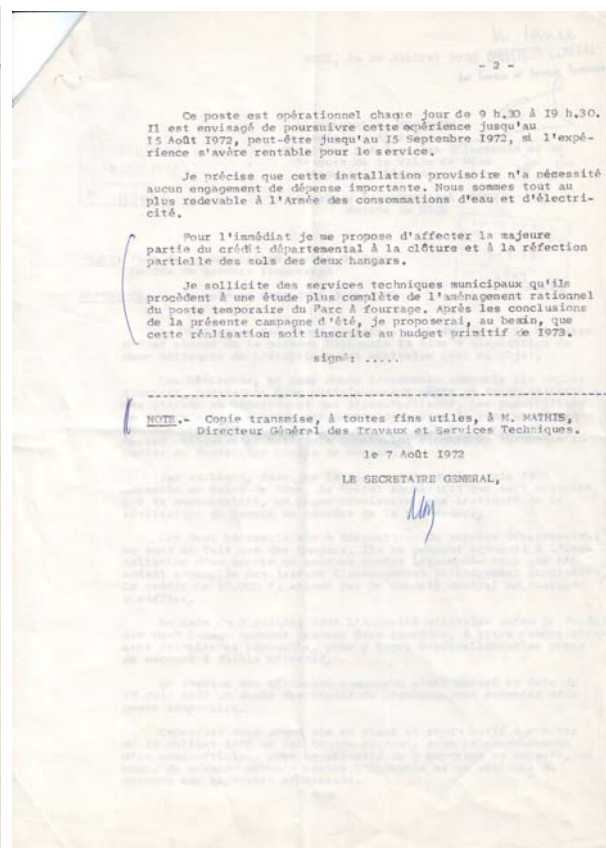
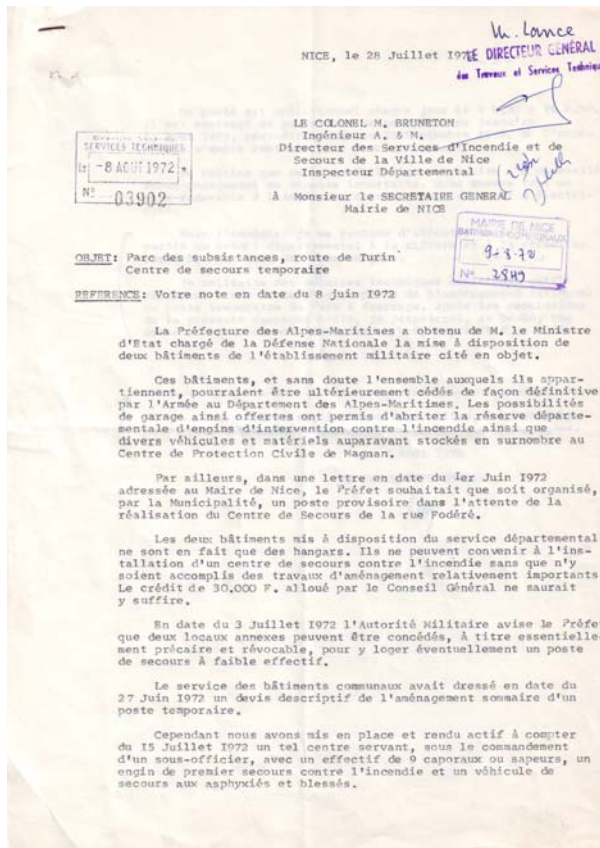
Le 27 juin 1972, divers travaux sont programmés pour clôturer l'ensemble et aménager un poste dans l'ancien corps de garde militaire. Le projet prévoit : *« La présence d'une dizaine de pompiers en permanence pendant la saison d'été de 10 h à 19 h avec ligne téléphonique et liaison radio ».*

Ce courrier précise que la mise à disposition des lieux par l'autorité militaire n'est donnée qu'à titre précaire et rappelle qu'il s'agit principalement d'un *« entrepôt du matériel départemental ».*

Une subvention supplémentaire de 11.952,16 francs sera allouée à la Ville par la commission administrative du Service Départemental de Protection Civile le 25 juillet 1972 *« pour compenser les dépenses diverses engagées au profit de l'organisation départementale des services d'incendie ».*

Dans une note du Colonel Marcel BRUNETON, chef de corps des pompiers niçois, datée du 28 juillet 1972, il est loisible de retrouver les étapes de cette installation :

« Ces bâtiments, et sans doute l'ensemble auxquels ils appartiennent, pourraient être ultérieurement cédés de façon définitive par l'Armée au Département des Alpes Maritimes. Les possibilités de garage ainsi offertes ont permis d'abriter la réserve départementale d'engins d'intervention contre l'incendie(...) Les deux bâtiments ne sont en fait que des hangars. Ils ne peuvent convenir à l'installation d'un centre de secours sans que n'y soient accomplis des travaux d'aménagement relativement importants. (...) Cependant nous avons mis en place et rendu actif à compter du 15 juillet 1972 un tel centre servant sous le commandement d'un sous-officier, avec un effectif de 9 caporaux ou sapeurs, un engin de premier secours contre l'incendie et un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés. Ce poste est opérationnel chaque jour de 9 h30 à 19 h 30. Il est envisagé de poursuivre cette expérience jusqu'au 15 septembre 1972.»



Le camion citerne moyen pour feux de forêts n° 234 ainsi qu'une ambulance J 7 sont maintenant prêts au départ dans ce quartier niçois...

L'expérience sera reconduite et en septembre 1975, l'Armée mettra à disposition l'ensemble des installations.

Acquisition par la ville de Nice

Après une première cession de l'Office H.L.M. enregistrée le 19 avril 1955, notre « parc à fourrage » appartenant à l'Etat va devenir le 8 novembre 1976 propriété de la ville de Nice au terme d'une transaction s'élevant à 1.630.000 francs :

« Le Ministre de la Défense, affectataire de l'immeuble dénommé Parc des subsistances militaires, situé route de Turin à Nice, nécessaire aux besoins des Forces Armées, a accepté de le libérer, en partie et de le remettre à la Direction des services fiscaux des Alpes Maritimes en vue de sa cession à la Ville de Nice ».

Le « procès-verbal de remise » dressé par la 7^{ème} Région Militaire le 20 juillet 1976 laisse imaginer l'état des lieux...

- «- magasin : 2 persiennes brisées.
- Hangar 1 : ciment partiellement détruit, vitres de châssis brisées ou manquantes à 100 %, ligne aérienne électrique coupée.
- Hangar 2 : sans porte ni croisées, installation électrique inexistante.
- Hangar 3 : sans porte ni croisées, installation électrique inexistante, environ 50 tuiles brisées.
- Logement magasin : installation électrique en mauvais état. »

7. - REGION MILITAIRE. MORITX n° 502-2/2-04
Place
Le NICE

Immeuble: 060 088 025

PARC DES SUBSISTANCES
Route de Turin
06300 - NICE

ÉTAT DESCRIPTIF DES LIEUX

PROCÈS-VERBAL DE REMISE

Le 20 July 1976, soussigné, reconnaît avoir reçu en bon état
d'entretien les locaux et objets attachés au fonds, désignés dans le présent état descriptif.

A Nice, le 20 7 1976

Le LYGÉE DIVISIONNAIRE
GÉNÉRAL

Vu, le _____ 19__

Le _____
Directeur des travaux de génie.

BATIMENTS COMMUNAUX
MAYEURS
LE DIRECTEUR DES TRAVAX DE GENIE

118-318. LAPRESQUE, PARIS. 14 9425 X. 6-71

De nombreux aménagements seront réalisés dans cette enceinte que le corps de pompiers partagera longtemps avec la réserve de décors de l'opéra et du théâtre de Nice.

Puis viendra le démantèlement de l'un des deux grands hangars remplacé par un garage moderne permettant un remisage fonctionnel des matériels de secours.

Aujourd'hui et à la veille d'importants travaux deux bâtiments auront vu passer trois siècles... Du XIXème au XXIème :

- Le magasin et le Hangar H...

...*Hangar* qui va continuer l'histoire...



Conclusion

Voilà, certes, une bien courte période de vie en caserne de pompiers mais sous ses poutres qui supportent la toiture de tuiles rouges, ce dernier hangar abrite presque 120 ans années d'histoire, tantôt vides et tristes, tantôt animées et odorantes de foin.

Ici l'écho des pas des hommes qui courent vers le camion citerne a succédé au martèlement sourd des sabots des chevaux sur le pavé brillant...

Le hangar « H » reporté sur le cadastre de 1871...

Longue, longue histoire...de la paille à la pompe...

Alain BERTOLO

Novembre 2008

